

**REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S**  
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

**Dossier No 270/46/2024**

***A remplir par le responsable communal***

Requête reçue le : 16.05.2024      Responsable communal : M. Stéphane Grand  
Visite sur place : 16.05.2024      Arbre(s) dangereux :       OUI       NON  
En présence de : ---

***A remplir par le requérant de l'abattage***

<b>A. Intervenants :</b>	<b>Raison sociale ou adresse</b>
Propriétaire	M. Alain Geiger p.a. Securimo Sàrl Avenue Béthusy 60 1012 Lausanne
Demandeur	M. Guillaume Gurtner / Gurtner Paysagiste – 1059 Peney-le-Jorat

***A remplir par le requérant de l'abattage***

**B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre**

Adresse	Rue de la Gare 23 – 1820 Montreux
Parcelle No	270

***A remplir par le requérant de l'abattage***

**C. Motif(s) de la demande**

**Motifs invoqués par le requérant :** l'arbre est pourri à la base

***A remplir par le responsable communal***

**D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre**

<b>No</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom français</b>	<b>Remarque(s) - Ø à 130 cm du sol</b>	<b>Valeur du sujet en CHF</b>
1	Quercus ilex	Chêne vert	58 cm	

**E. Motifs admis selon la LPrPNP**

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal : La base du tronc est pourrie à 50 %

**F. Préavis du service des espaces publics**

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

**G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité**

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandation d'entretien :

**H. Compensation prévue**

- Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)

**I. Affichage au pilier public**

Date d'affichage au pilier public : du 28.05.2024 au 26.06.2024

**J. Remarque(s) éventuelle(s)**

Le collaborateur technique : Stéphane Grand

Date : 29 mai 2024

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

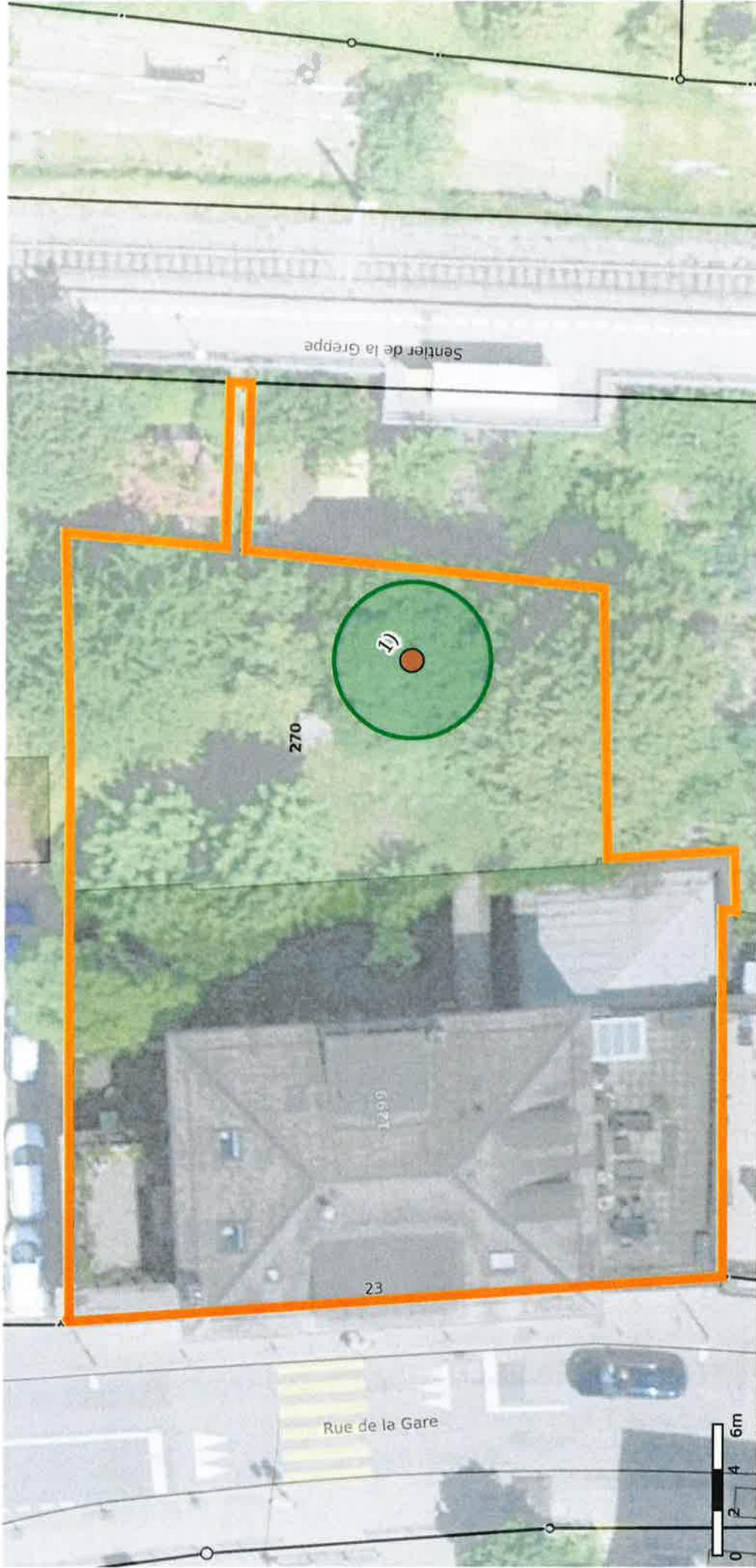
Date : 21 mai 2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 27 mai 2024

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

## Propriété, Rue de la Gare N° 23, Parcelle N° 270

demande d'abattage d'un Quercus ilex ( Chêne vert) Ø 58 cm

Echelle : 1:250  
Coordonnées : 2'559'559 / 1'142'878  
Date d'impression : 16.05.2024









